

plainte pour degradation materiel

Par fredlf, le 27/02/2020 à 12:41

bonjour

suite a une plainte pour degradation materiel, le procureur me propose une indemnisation de la victime a hauteur du prejudice soit 200 euros, puis je payer cette somme en plusieurs fois

merci

Par youris, le 27/02/2020 à 13:24

bonjour,

oui, à condition que votre victime accepte.

salutations

Par fredlf, le 27/02/2020 à 20:51

merci de votre reponse